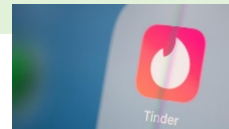




Mercredi 15 janvier 2020

Comment Tinder et Grindr utilisent illégalement nos données



Drôit : comment faire du scraping de données en toute légalité ?

Seul un site sur dix respecterait les règles du RGPD liées au consentement aux cookies



« Je pense profondément que la 5G va nécessiter plus de régulation » Sébastien Soriano, patron de l'Arcep

Apple vs FBI, épisode 2 : "Il n'existe pas de porte dérobée réservée aux gentils" William Barr procureur général



Comment Tinder et Grindr utilisent illégalement nos données

Sur le site officiel du Conseil norvégien des consommateurs, **le rapport intitulé «Out of Control»** (Hors de contrôle), publié mardi 14 janvier détaille jusqu'où vont leurs indiscretions et accuse le secteur de la publicité de

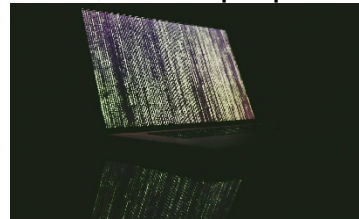


«systématiquement enfreindre la loi». «A chaque fois que nous ouvrons ces applications, des centaines d'entités cachées reçoivent une somme de données personnelles mettant en avant nos habitudes, nos comportements et nos centres d'intérêts»... avec pour unique but de toujours mieux cibler les publicités.

<https://www.cnews.fr/vie-numerique/2020-01-14/comment-tinder-et-grindr-utilisent-illegalement-nos-donnees-917321>

Droit : comment faire du scraping de données en toute légalité ?

Concrètement, le scraping de données consiste à récupérer des données via un programme, un script qui va parcourir un site web et extraire les données et les stocker dans le but de les réutiliser sur son propre site .



La méthode la plus courante pour réaliser un scraping légal de données est de recenser et de récupérer des données publiques distribuées sous une licence libre et ouverte. En France il s'agira nécessairement de l'une des licences énumérées dans le décret n° 2017-638 du 27 avril 2017 relatif aux licences de réutilisation de l'open data.

<https://www.archimag.com/univers-data/2020/01/14/droit-comment-web-scraping-donnees-legalite>

Seul un site sur dix respecterait les règles du RGPD liées au consentement aux cookies

Seulement 11,8% des Consent Management Platforms (CMP) répondent aux exigences liées au consentement aux cookies publicitaires prévus par le RGPD, révèle une étude publiée le 8 janvier 2020. Les CMP sont des plates-formes permettant de collecter le consentement de l'utilisateur en matière de données personnelles.



<https://www.usine-digitale.fr/article/seul-un-site-sur-dix-respecterait-les-regles-du-rgpd-liees-au-consentement-aux-cookies.N919239>

« Je pense profondément que la 5G va nécessiter plus de régulation »

Pour Sébastien Soriano, patron de l'Arcep, le gendarme des télécoms, il faut ouvrir le débat sur les enjeux sociétaux posés par cette nouvelle technologie.

La 5G est un saut vers l'hyperconnectivité. Cela pose la question de la collecte des données. L'une des responsabilités de l'Arcep est de veiller à ce que les échanges de communication entre les personnes soient bien protégés. Il y a des obligations qui s'imposent aux opérateurs concernant l'utilisation des données.



https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/01/14/je-pense-profondement-que-la-5g-va-necessiter-plus-de-regulation_6025793_3234.html

Apple vs FBI, épisode 2 : pour le procureur général, William Barr, “*Il n'existe pas de porte dérobée réservée aux gentils*”

Le récent bras de fer entre Apple et le FBI vient de connaître un nouveau rebondissement. Un mois après l'attaque terroriste qui a frappé la base navale de Pensacola (Floride), le procureur général des États-Unis a demandé à Apple de fournir un moyen aux forces de l'ordre de s'infiltrer dans les deux iPhone du coupable présumé.



<https://www.lesnumeriques.com/vie-du-net/apple-vs-fbi-episode-2-il-n-existe-pas-de-porte-derobee-reservee-aux-gentils-n145979.html>

**Retrouvez tous les matins
du lundi au vendredi avant 7 heures
la Matinale de nos données**

sur Facebook, Instagram, LinkedIn et Twitter



**prendre soin
de nos données
c'est prendre
soin de nous**